



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide pour la mise en œuvre de l'évitement

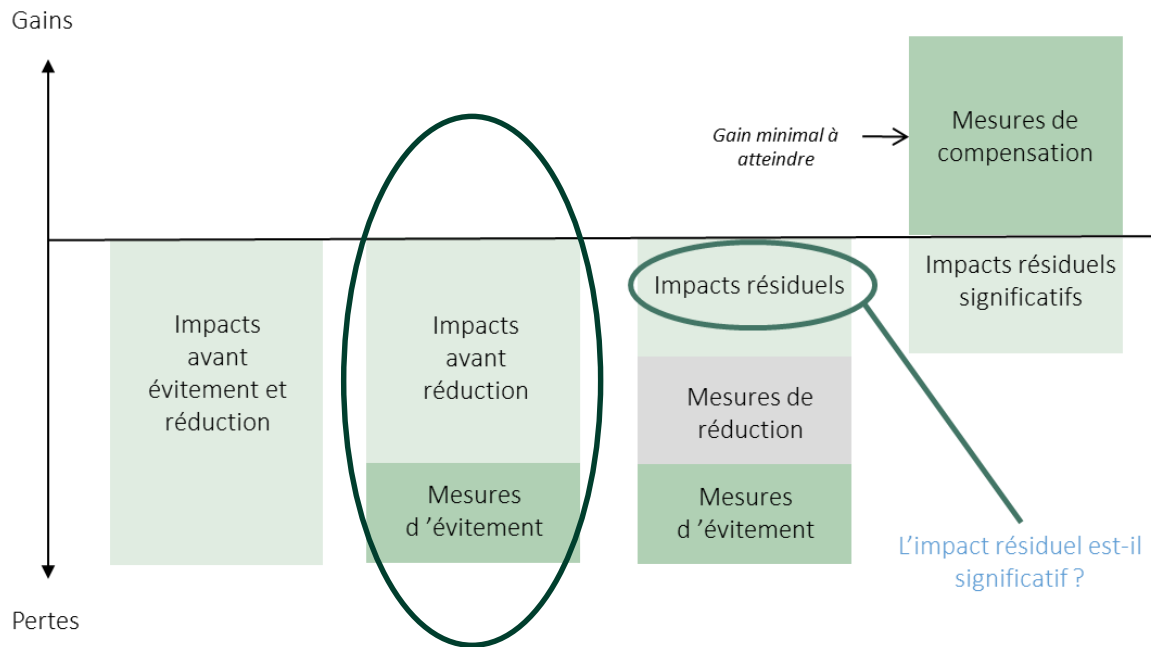
Phase 1 de la séquence ERC

*Promouvoir l'évitement pour concilier aménagements et
préservation de l'environnement*

L'évitement : première phase de la séquence ERC

L'évitement, c'est

- ▶ « ne pas faire »,
- ▶ « faire moins »,
- ▶ « faire ailleurs »
- ▶ ou « faire autrement ».



Quel type de guide ?

Objectifs et cible

- Améliorer la mise en œuvre 1ère phase de la séquence ERC dès la planification (à toutes les échelles d'action)
- Vise les acteurs en charge de l'élaboration des plans/programmes et des projets



Champs d'application

- Toutes thématiques environnementales confondues
- Echelles des plans, programmes et des projets
- En dehors d'un cadre réglementaire particulier



Format et contenu

- **Synthétique et pédagogique** avec son format en 50 pages
- **Une démarche pas à pas** pour la mise en œuvre de l'évitement aux deux échelles d'action : plans/programmes et projets
- **Une entrée par acteurs** avec le rôle de chacun dans la mise en œuvre de l'évitement
- **Une fiche destinée aux élus** et autoportante

Des défis à relever pour...



Pour éviter il faut...


- **Choisir la cible à éviter** → *Connaissance fine du territoire et hiérarchisation des enjeux*
- **Faire entrer la composante environnementale dans nos choix d'aménagement**



Un bon évitement permettrait...

- prévenir les situations où les projets d'aménagement surviennent dans des zones écologiquement très sensibles, et donc limiter le risque de contentieux → complémentarité de l'évitement à l'échelle des plans/programmes et des projets
- englober tous les futurs projets d'aménagement dans la réflexion, dont ceux sous les seuils de l'évaluation environnementale
- poser la question des impacts cumulés qui seront induits par le développement de projets sur les zones d'extension urbaine

Une démarche pas à pas sur deux échelles d'action

	Plan et programme	Projet d'aménagement
 Pas 1	Identifier et hiérarchiser les enjeux sur la totalité du territoire concerné / une zone d'étude élargie	
 Pas 2	Évaluer et justifier le besoin en aménagement	
 Pas 3	Élaborer puis comparer des scénarios pour répondre au projet de territoire – choix d'un scénario de développement pour le territoire / les solutions alternatives quant à l'opportunité du projet	
 Pas 4	Spatialiser le scénario stratégique / le projet retenu compte tenu des enjeux hiérarchisés	
 Pas 5	Définir, justifier et mettre en œuvre les modalités d'aménagement prescrites par le plan et le programme ou projet	
 Pas 6	Suivre les effets de la démarche d'évitement	

Une démarche pas à pas sur deux échelles d'action

	Plan et programme	Projet d'aménagement
 Pas 1	Identifier et hiérarchiser les enjeux sur la totalité du territoire concerné / une zone d'étude élargie	
 Pas 2	Évaluer et justifier le besoin en aménagement	
 Pas 3	Élaborer puis comparer des scénarios pour répondre au projet de territoire – choix d'un scénario de développement pour le territoire / les solutions alternatives quant à l'opportunité du projet	
 Pas 4	Spatialiser le scénario stratégique / le projet retenu compte tenu des enjeux hiérarchisés	
 Pas 5	Définir, justifier et mettre en œuvre les modalités d'aménagement prescrites par le plan et le programme ou projet	
 Pas 6	Suivre les effets de la démarche d'évitement	

Pas 1 – Outils et méthodes

1. Exploiter les données pertinentes existantes
2. Hiérarchiser méthodiquement les enjeux du territoire
3. S'entourer de compétences locales appropriées

Une démarche pas à pas sur deux échelles d'action

	Plan et programme	Projet d'aménagement
 Pas 1	Identifier et hiérarchiser les enjeux sur la totalité du territoire concerné / une zone d'étude élargie	
 Pas 2	Évaluer et justifier le besoin en aménagement	
 Pas 3	Élaborer puis comparer des scénarios pour répondre au projet de territoire – choix d'un scénario de développement pour le territoire / les solutions alternatives quant à l'opportunité du projet	
 Pas 4	Spatialiser le scénario stratégique / le projet retenu compte tenu des enjeux hiérarchisés	
 Pas 5	Définir, justifier et mettre en œuvre les modalités d'aménagement prescrites par le plan et le programme ou projet	
 Pas 6	Suivre les effets de la démarche d'évitement	

Pas 2 – Outils et méthodes

1. Évaluer le « besoin » pour en déduire l'urbanisation requise
2. Évaluer la capacité d'absorption du territoire pour en déduire la consommation foncière possible
 - *évaluation des potentialités liées au recyclage urbain et à s'interroger sur la pertinence de leur spatialisation*

Une démarche pas à pas sur deux échelles d'action

	Plan et programme	Projet d'aménagement
 Pas 1	Identifier et hiérarchiser les enjeux sur la totalité du territoire concerné / une zone d'étude élargie	
 Pas 2	Évaluer et justifier le besoin en aménagement	
 Pas 3	Élaborer puis comparer des scénarios pour répondre au projet de territoire – choix d'un scénario de développement pour le territoire / les solutions alternatives quant à l'opportunité du projet	
 Pas 4	Spatialiser le scénario stratégique / le projet retenu compte tenu des enjeux hiérarchisés	
 Pas 5	Définir, justifier et mettre en œuvre les modalités d'aménagement prescrites par le plan et le programme ou projet	
 Pas 6	Suivre les effets de la démarche d'évitement	

Pas 3 – Outils et méthodes

1. Construire des scénarios d'aménagement
 - un scénario « au fil de l'eau » qui est la poursuite des tendances des dernières dizaines d'années ;
 - un scénario représentatif du projet de territoire envisagé ;
 - un scénario de substitution.
2. Définir précisément le scénario « fil de l'eau »
3. Comparer les scénarios sur une base multicritères
4. Argumenter en quoi le scénario retenu évite les impacts majeurs
5. Considérer pleinement les impacts cumulés dans l'analyse

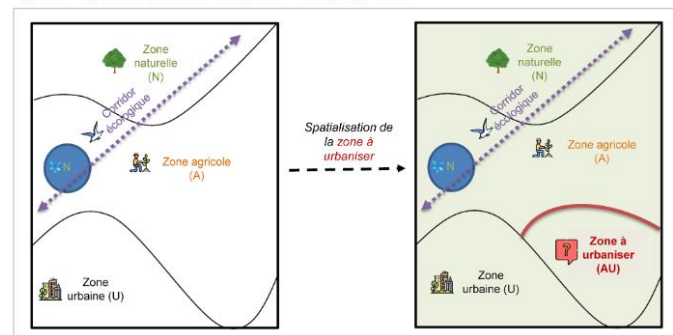
Une démarche pas à pas sur deux échelles d'action

	Plan et programme	Projet d'aménagement
Pas 1	Identifier et hiérarchiser les enjeux sur la totalité du territoire concerné / une zone d'étude élargie	
Pas 2	Évaluer et justifier le besoin en aménagement	
Pas 3	Élaborer puis comparer des scénarios pour répondre au projet de territoire – choix d'un scénario de développement pour le territoire / les solutions alternatives quant à l'opportunité du projet	
Pas 4	Spatialiser le scénario stratégique / le projet retenu compte tenu des enjeux hiérarchisés	
Pas 5	Définir, justifier et mettre en œuvre les modalités d'aménagement prescrites par le plan et le programme ou projet	
Pas 6	Suivre les effets de la démarche d'évitement	

Pas 4 – Outils et méthodes

1. Identifier des zones de « conflit »
2. Mettre en œuvre des mesures d'évitement géographique

Figure 6 : spatialisation dans les plans et les programmes



Source : CGDD

Une démarche pas à pas sur deux échelles d'action

	Plan et programme	Projet d'aménagement
 Pas 1	Identifier et hiérarchiser les enjeux sur la totalité du territoire concerné / une zone d'étude élargie	
 Pas 2	Évaluer et justifier le besoin en aménagement	
 Pas 3	Élaborer puis comparer des scénarios pour répondre au projet de territoire – choix d'un scénario de développement pour le territoire / les solutions alternatives quant à l'opportunité du projet	
 Pas 4	Spatialiser le scénario stratégique / le projet retenu compte tenu des enjeux hiérarchisés	
 Pas 5	Définir, justifier et mettre en œuvre les modalités d'aménagement prescrites par le plan et le programme ou projet	
 Pas 6	Suivre les effets de la démarche d'évitement	

Pas 5 – Outils et méthodes

1. Modifier, supprimer, adapter ou déplacer un objectif, une orientation ou un projet induit par le plan ou programme pour supprimer totalement les impacts
2. Ajouter une conditionnalité environnementale à une orientation ou à un objectif
3. Encadrer par des prescriptions les documents de rangs inférieurs ou les projets à venir

Une démarche pas à pas sur deux échelles d'action

	Plan et programme	Projet d'aménagement
 Pas 1	Identifier et hiérarchiser les enjeux sur la totalité du territoire concerné / une zone d'étude élargie	
 Pas 2	Évaluer et justifier le besoin en aménagement	
 Pas 3	Élaborer puis comparer des scénarios pour répondre au projet de territoire – choix d'un scénario de développement pour le territoire / les solutions alternatives quant à l'opportunité du projet	
 Pas 4	Spatialiser le scénario stratégique / le projet retenu compte tenu des enjeux hiérarchisés	
 Pas 5	Définir, justifier et mettre en œuvre les modalités d'aménagement prescrites par le plan et le programme ou projet	
 Pas 6	Suivre les effets de la démarche d'évitement	

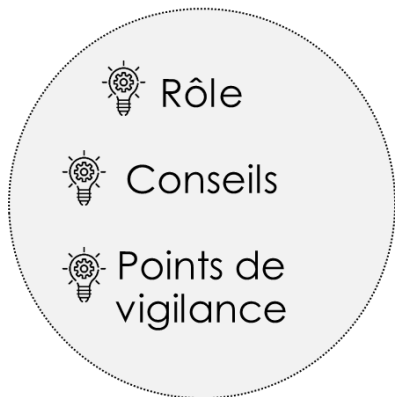
Pas 6 – Outils et méthodes

Proposer des indicateurs quantifiables de suivi de la démarche d'évitement

- *l'effet du document sur un habitat naturel spécifique qui a été évité, sur une ou plusieurs continuités écologiques, sur une espèce ou une population identifiée, etc. ;*
- *le respect des obligations de continuité avec le tissu urbain existant ;*
- *le nombre de logements vacants et autres indicateurs relatifs au suivi de l'efficacité des mesures prises pour réduire la consommation foncière.*

Une entrée par acteur

ACTEURS CONCERNÉS



- ✓ Services de l'Etat
- ✓ Autorité environnementale
- ✓ Porteurs de plans programmes
- ✓ Porteurs de projets
- ✓ Bureaux d'études / cabinet de conseil
- ✓ Commissaire enquêteur
- ✓ Institutions publiques
- ✓ Opérateurs fonciers
- ✓ Société civile et associations
- ✓ Chercheurs

Porteurs de plans et de programmes – élus et décideurs publics

Rôle : élaborer des documents de planification de l'aménagement du territoire

Conseils :

- ▶ se former au processus d'évaluation environnementale et à la démarche d'évitement ;
- ▶ le plus en amont possible, se rapprocher de prestataires compétents pour être accompagné dans la démarche d'évitement afin de la rendre fluide et lisible. Des compétences concernant la maîtrise administrative des outils de l'évaluation environnementale et la connaissance des enjeux environnementaux sur le territoire sont attendues ;
- ▶ inscrire la démarche d'évitement comme un objectif majeur dans le cahier des charges des évaluations environnementales ;
- ▶ retenir les scénarios proposant le plus faible impact environnemental et adapter le projet en fonction des contraintes.

Les messages clefs du guide

- ✓ L'évitement doit être privilégié pour atteindre **les objectifs d'absence de perte nette de biodiversité et de zéro artificialisation nette**.
- ✓ L'évitement est une **démarche**, pas simplement une mesure.
- ✓ Evitement et **anticipation** vont de pair.
- ✓ La démarche d'évitement doit être **explicitée**.
- ✓ Les **documents d'urbanisme** sont des arènes idéales pour initier une démarche d'évitement intégratrice.
- ✓ S'entourer des compétences, ressources et données cohérentes est indispensable à la bonne mise en œuvre de l'évitement.

Fiche à destination des élus



La séquence éviter-réduire-compenser (ERC) est un outil d'action publique qui vise à concilier aménagement des territoires et préservation de l'environnement.

Son principe : dans tout projet d'aménagement ou plan et programme, d'abord et surtout n'attacher à éviter toute atteinte à l'environnement, puis réduire les impacts qui n'ont pas pu être évités et, en dernier recours, compenser toute atteinte qui n'aurait pas pu être évitée ou réduite. Cette séquence s'inscrit dans le processus d'évaluation environnementale notamment. La première étape de cette séquence, l'évitement, est aussi la plus importante, car c'est la seule qui permette de s'assurer de la non-dégradation de l'environnement. Elle est donc à privilégier.

Le Guide pour la mise en œuvre de l'évitement : concilier environnement et aménagement de territoire vise à accompagner tous les acteurs concernés en leur proposant un mode d'emploi pas à pas, synthétique et pédagogique, pour mettre en œuvre une démarche optimale d'évitement, à l'échelle des plans, programmes et des projets.

QU'EST-CE QUE L'ÉVITEMENT ?

- L'évitement est une démarche débouchant sur la définition de différentes mesures concrètes.
- Une mesure d'évitement modifie un projet avant même son commencement, afin de supprimer un impact négatif identifié qui pourrait être évité.
- L'évitement est la seule solution qui permette de s'assurer de la non-dégradation de l'environnement.
- L'évitement au niveau des projets est souvent effectif à l'échelle des plans et des programmes d'urbanisme sous complémentaires.
- Concrètement (également se traduit par) :
 - l'adaptation du document de planification (d'une action, d'une orientation, d'un objectif, d'un zonage, d'une prescription, etc.)
 - l'adaptation au sein du projet d'aménagement d'une caractéristique technique, géographique, etc.

EN BREF !

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>L'ÉVITEMENT, C'EST...
C'est ne pas faire, faire moins, faire ailleurs ou faire autrement. Avec un objectif : préserver l'environnement.</p> | <p>QUI EST CONCERNÉ ?
Toutes les personnes en charge de l'élaboration des plans, programmes et projets soumis à la séquence ERC.</p> | <p>COMMENT PROCÉDER ?
Une démarche en 6 étapes, qui s'applique à l'échelle des plans et programmes comme à l'échelle des projets.</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

POURQUOI CETTE DÉMARCHE D'ÉVITEMENT EST ESSENTIELLE

- Pour prévenir les situations où les projets d'aménagement surviennent dans des zones écologiquement très sensibles.
- Pour limiter le risque de contentieux.
- Pour rendre les projets d'aménagement plus réalistes.
- Pour éviter des surcoûts financiers liés à une prise en compte tardive des enjeux environnementaux.
- Pour favoriser l'acceptation sociale du projet d'aménagement par les citoyens.
- À l'échelle des plans ou programmes : pour englober tous les futurs projets dans la réflexion (soit ceux sous les seuls de l'évaluation environnementale) et pour poser la question des impacts cumulés induits par le développement de projets sur les zones d'intérêt urbain.

LES 6 PHASES DE L'ÉVITEMENT

Ris à pas	Mois d'actions
1 IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES ENJEUX BIODIVERSITÉ SUR LA TOTALITÉ DU TERRITOIRE	1 → Exploiter les données pertinentes existantes (SDIR, CNIR, SAGE, AIC communales, etc.) ainsi que les outils développés au niveau régional 2 → Mécanisme méthodologique des espaces de territoire 3 → Retourner de compétences locales appropriées
2 ÉVALUER ET JUSTIFIER LE BESOIN EN AMÉNAGEMENT	1 → Évaluer le besoin socio-économique. 2 → Évaluer la capacité d'absorption du territoire, pour en déduire la consommation foncière possible 3 → Justifier l'indivisibilité des projets et leurs objectifs 4 → Prédimensionner le projet en fonction des objectifs définis
3 ÉLABORER PUIS COMPARER DES SCÉNARIOS POUR RÉPONDRE À CE BESOIN, FAIRE LE CHOIX D'UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT POUR LE TERRITOIRE	1 → Construire des scénarios d'aménagement raisonnables : au minimum un scénario de référence, un scénario représentatif du projet de territoire, un scénario de substitution raisonnable 2 → Définir précisément le scénario Rf de projet 3 → Comparer les scénarios sur une base multicritères 4 → Argumenter en quoi le scénario retenu réunit les impacts majeurs 5 → Considérer pleinement les impacts cumulés dans l'analyse
4 SPATIALISER LE SCÉNARIO STRATÉGIQUE RETENU, COMPTÉ TENU DES ENJEUX HIÉRARCHISÉS	1 → Identifier des zones de conflit : superposition d'une zone à enjeu très fort et d'une zone stratégique en matière de développement 2 → Mettre en œuvre des mesures d'évitement géographiques : précision des emprises des zones d'exclusion, définition de fronts urbains, définition de l'emprise du projet, notamment de la phase travaux, etc.
5 DÉFINIR, JUSTIFIER ET METTRE EN CLÉRE LES MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT PRÉSCRITES PAR LE DOCUMENT DE PLANIFICATION POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS	1 → Modifier, supprimer, adapter ou décliner un objectif une orientation ou un projet induit par le plan ou programme pour supprimer totalement les impacts : prescription sur les zones de stationnement en regard, zonage de alignement de zonage pour éviter tout impact, etc. 2 → Ajuster une conditionnalité environnementale à une orientation ou un objectif : proposer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) bioclimatique (habitat) et autres outils adaptés aux enjeux, etc. 3 → Encadrer par des recommandations ou prescriptions pour les documents de rang inférieur ou les projets à venir : le schéma de cohérence territoriale (SCT) pour obliger le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) à définir des objectifs ambitieux de limitation de la consommation foncière, d'identification de corridors écologiques d'intérêt local, etc. 4 → Proposer à l'échelle du projet des mesures d'évitement géographiques, techniques et temporelles
6 SUIVRE LES EFFETS DE LA DÉMARCHE D'ÉVITEMENT	1 → Proposer des indicateurs quantifiables de suivi de la démarche d'évitement : pourcentage d'implantation favorisée des zones avant été atteintes ; effet sur un habitat naturel spécifique ; continuités écologiques ; espèce ou population identifiée, etc. ; respect des fronts urbains définis par le document, respect des balisages de l'emprise de la phase travaux, etc.

LES 7 RECOMMANDATIONS ET MESSAGES CLÉS DU GUIDE

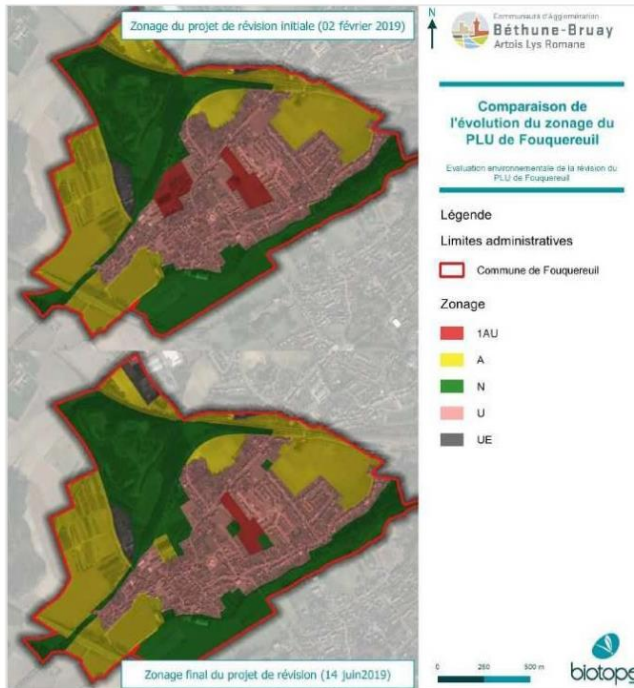
- 1 L'ÉVITEMENT doit être privilégié pour atteindre l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité.
- 2 L'ÉVITEMENT EST UNE DÉMARCHE, PAS SIMPLEMENT UNE MESURE. Elle commence dès les premiers questionnements sur la nécessité des besoins en aménagement, en passant par l'analyse des solutions alternatives.
- 3 L'ÉVITEMENT ET ANTICIPATION VONT DE PAIR. L'évitement doit être anticipé dès le stade de l'élaboration des documents de planification de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire dès les premières phases de réflexion autour d'un projet d'aménagement de territoire.
- 4 LA DÉMARCHE D'ÉVITEMENT DOIT ÊTRE EXPLICITE dans les documents de plan ou programme, notamment au sein de l'évaluation environnementale dans le cadre des documents de planification (laboratoire, modification et révision).
- 5 L'ÉVITEMENT EST UN LEVIER À MOBILISER pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette des sols.
- 6 LES DOCUMENTS D'URBANISME EN TANT QUE DOCUMENTS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUES sont des actes solides pour initier une démarche d'évitement sur un territoire.
- 7 S'ENTOURER DES COMPÉTENCES, DES RESSOURCES ET DES DONNÉES COHÉRENTES est un enjeu fort pour conduire un évitement optimal.

TÉLÉCHARGER LE GUIDE : ecologie.gouv.fr/eviter-reduire-et-compenser-impacts-sur-lenvironnement

Une démarche d'évitement réussie, la révision du PLU de Fouquereuil

- ✓ Revue du besoin en aménagement et diminution des zones ouvertes à l'urbanisation
- ✓ Protection renforcée sur plusieurs zones à enjeux écologiques forts

Figure 3 : évolution du zonage suite à l'évaluation environnementale



Source : Biotope

A la recherche de retours d'expériences supplémentaires

Objectifs

- ✓ Confronter la démarche proposée dans le guide avec des démarches réalisées dans le cadre de l'élaboration de plans/programmes et projets
- ✓ Avoir des témoignages de démarches d'évitement réussies mais aussi des difficultés rencontrées



1/ Quel est le type de projet ou de plan/programme ?

2/ Quels sont les enjeux environnementaux qui ont été évités ? Sont-ils les enjeux environnementaux les plus forts de la zone ?

3/ Comment ont-ils été évités ? (Redéfinition du projet ou d'une orientation du plan ou du programme, déplacement du projet ou modification d'un zonage d'un plan programme pour éviter un enjeu etc.)

4/ L'évitement a-t-il reposé sur une réévaluation des besoins en aménagement ?

5/ Un suivi de ces enjeux environnementaux évités (et donc de la démarche) et une sécurisation des zones évitées sont-ils prévus ? Si oui, lesquels ?

6/ Quelles conséquences économiques, environnementales, sociales (ou autres) ces choix d'aménagement ont-ils entraînés ?



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour toutes questions : sdppd2.Sevs.Cgdd@developpement-durable.Gouv.Fr

Lien vers le guide :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_pour_la_mise_en_oeuvre_de_l%27%C3%A9vitemment.pdf

MERCI DE VOTRE ATTENTION